

## Délibération n°26/06/2025-55

du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 11 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 6 et le 20 juin 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Dominique AUGÉY), Bruno CASSETTE (Frédérique DUMICHEL), Elsa ESPENEL (Carlos CASTELEIRA), Dimitri MOUDAR (Antoine BOLLASINA)
- Absents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Florian GAITE

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2025, le conseil d'administration, à nouveau convoqué, peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

### Objet : Financement résidence et bourse Raed Issa - Programme Pause 2025

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini*

*Considérant la délibération n°12/06/2024-48 du 12 juin 2024 relative à la résidence et à la bourse du programme PAUSE*

*Considérant la délibération n°30/01/2025-13 du 30 janvier 2025 modifiant les dates de la résidence et de la bourse du programme PAUSE*

L'école supérieure d'art a candidaté au programme PAUSE 2024.

PAUSE est un programme national d'accueil en urgence de scientifiques et d'artistes qui ne peuvent plus mener leurs travaux librement dans leurs pays d'origine.

Le Conseil d'administration a autorisé l'accueil de l'artiste Raed Issa, dans le cadre du programme PAUSE par délibération du 12 juin 2024.

Sur proposition de PAUSE, l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence a accepté de se positionner pour mettre en place un projet d'accompagnement social, dans le cadre d'une résidence artistique, de l'artiste gazaoui, Raed Issa, pour une durée de 6 mois en 2025 renouvelable 1 fois. En contrepartie, l'artiste-résident s'engage contractuellement à contribuer aux activités de recherche, pédagogiques et artistiques de l'école, dans un cadre de temps et de contenu prévu par un contrat de résidence. A ce titre, l'artiste résident sera amené à



intégrer la pédagogie et la recherche par l'élaboration d'un programme coconstruit avec l'équipe enseignante (conférences, workshops, ateliers, cours de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle...).

Dans le cadre du dispositif spécifique du programme PAUSE d'aide aux artistes gazaouis et du contrat de résidence, l'ESAAix propose d'attribuer à Raed Issa une bourse de 9 000€ (1 500€ par mois) pour chaque contrat de résidence de 6 mois ; cette bourse faisant l'objet d'un financement alloué par le programme à hauteur de 80 % du budget total.

Le contrat de résidence a débuté le 28 avril 2025.

Le contrat de résidence prévoit l'hébergement de Raed Issa et de sa famille au sein de l'ancien logement de fonction de l'ESAAix (une valorisation sera effectuée pour prise en charge par le Collège de France).

Outre la bourse de résidence et le logement, l'ESAAix prendra en charge :

- le montant de l'assurance habitation devant être souscrite
- les frais de production des œuvres de l'artiste-résident à hauteur de 250€ par semestre sur présentation de justificatifs ou dans le cadre d'un montant forfaitaire pour mise à disposition des consommables de l'ESAAix
- des cours de français pour l'artiste et sa famille (assurés par la professeur de FLE de l'ESAAix)
- une aide aux transport de 250€ par semestre sur présentation de justificatifs
- les frais de déplacement

Le Collège de France versera à l'ESAAix une contribution de 27 872€ correspondant à 80% de 34 840€ pour une année.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR 1 AN			
DEPENSES		RECETTES	
		Total participation du Collège de France	27 872€
Bourse de résidence	18 000€	<i>Bourse de résidence</i>	14 400€
Frais de production	500€	<i>Frais de production</i>	400€
Cours de français (environ 101h)	5 000€	<i>Cours de français</i>	4 000€
Participation abonnement transports et frais d'installation	500€	<i>Participation abonnement transports et frais d'installation</i>	400€
Trajet aéroport	40€	<i>Trajet aéroport</i>	32€
Valorisation loyer logement	15 300€	<i>Aide au logement</i>	8 640€
Charges logement	1 657€		
Trajet train Paris-Aix	176,40€	Remboursement par le Collège de France du trajet train Paris-Aix	176,40€
Assurance habitation	247,44€		
Visa Talent (timbre fiscal)	200€		
		Ressources propres ESAAix	13 572,44€
<b>Total</b>	<b>41 620,84€</b>	<b>Total</b>	<b>41 620,84€</b>

Ce plan de financement est prévisionnel car des dépenses imprévues peuvent survenir en cours de résidence.

Raed ISSA va disposer d'une bourse de mérite complémentaire de l'Artist Protection Fund aux USA, reversée

57 rue Émile Tavan  
 Aix-en-Provence  
 04 65 40 05 00  
 contact@ecole-art-aix.fr  
 esaaix.fr



directement à l'artiste, qu'il a obtenue grâce à l'accueil et au soutien de l'ESAAix.

Une aide du Collectif Ma'an devrait être attribuée à l'ESAAix pour un montant de 7 000€ (en attente de convention).

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget en dépenses et en recettes
- AUTORISE la Directrice à signer tout document y afférent

Fait à Aix en Provence, le 26 juin 2025.

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**



Signé par : Dominique AUGÉY  
Date : 11/07/2025  
Qualité : Président



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART  
D'AIX  
EN  
PROVENCE  
FÉLIX CICCOLINI

18 000 rue de la République  
13100 Aix-en-Provence  
04 83 48 02 00 www.esaaix.fr  
SIRET : 500 029 312 00018